

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 22 Juillet 2010

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, M. Jean-Paul MORGEN,
M. Pascal GEHANT, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD,
M. Jacques BARB, M. Guy BARRALON, M. Michel GARCIA

Absents excusés :

Mme Marie-Claire DEBUISSON,
M. Marc LAUDIE donne procuration à M. Pascal GEHANT
M. Jean-Pierre MONDOLONI donne procuration à M. Guy BARRALON

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul MORGEN

Ordre du jour :

- 1- Approbation PV de la séance du 25 juin 2010
- 2- Tarifs services périscolaires
- 3- Prémption suite à vente judiciaire de terrain
- 4- PLU: Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- 5- Questions et informations diverses

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint et demande aux élus s'ils ont des questions diverses à inscrire en dehors de quelques informations que lui-même apportera. Aucune question diverse n'ayant été posée M. le Maire passe à l'ordre du jour préétabli.

1 Approbation PV de la séance du 25 Juin 2010

M. le Maire soumet au votre le procès-verbal de la dernière séance
Le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2010.

2 Tarifs services périscolaires

M. le Maire informe le Conseil que la société de restauration appliquera une augmentation de 1,32 % sur leurs tarifs pour les repas à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2010. M. le Maire propose au Conseil de répercuter cette augmentation de 1,32 % sur toutes les prestations périscolaires et ALSH dès la rentrée scolaire prochaine et éviter des augmentations trop importantes à l'avenir. M. Hubert PELLETEY, responsable des services périscolaires précise que cette augmentation intègre l'augmentation des produits alimentaires, des produits et fournitures diverses pour assurer l'animation, l'entretien et la rémunération des agents communaux.

M. Hubert PELLETEY propose les tarifs ci-dessous :

TARIFS PERISCOLAIRES	Applicables au 1er sept. 2010
Garderie du matin	1,07
Garderie du midi	0,54
Garderie du midi avec repas	4,84
Garderie du soir 16h25 - 17h45	1,07
Garderie du soir 16h25 -18h15	1,55
Dépassement au-delà de 18h15	1,07

TARIFS ALSH	Applicables au 1er sept. 2010	
	Denneysiens	Extérieurs
Garderie	0,81	0,81
JAR (journée avec repas)	10,74	11,75
JSR (journée sans repas)	7,52	8,53
½ JAR (journée avec repas)	6,99	8
½ JSR (journée sans repas)	3,75	4,76
Sortie	15,2	16,21
Semaine JAR (journée avec repas)	45,59	50,66
Semaine JSR (journée sans repas)	32,42	36,47
Semaine JAR (journée avec repas) + sortie	51,67	56,74
Semaine JSR (journée sans repas) + sortie	41,54	45,59
Mini camp	45,59	48,63
Semaine JAR (journée avec repas) + mini camp	63,83	68,9
Semaine JSR (journée sans repas) + mini camp	59,78	63,83

Bons CAF à déduire le cas échéant

M. le Maire soumet au vote les nouveaux tarifs pour les prestations scolaires et ALSH applicables dès le 1er septembre 2010

Après en avoir délibéré, les élus décident d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2010

3 Prémption suite à vente judiciaire de terrain

M. le Maire rappelle aux Elus, que le Conseil avait approuvé en décembre 2009 le principe de préemption sur le terrain vendu aux enchères rue Courtot, terrain cadastré D438-D439-D442 pour une contenance de 9,49 ares. Il est rappelé que ce terrain est situé à proximité de la mairie et de l'atelier municipal, les garages situés sur le terrain serviront d'entrepôt pour le matériel communal, les locaux actuels étant trop exigües. M. le Maire informe le Conseil, que le terrain est vendu aux enchères pour 5 500 €, auxquels s'ajoutent les frais exposés pour 3 648,85 €, les frais d'émoluments du cabinet d'avocat pour 219,05 €, le salaire du conservateur pour 5,50 € et les frais de publication s'élevant de 100 à 150 €.

Aujourd'hui, ayant connaissance de tous les éléments sur cette vente aux enchères, M. le Maire propose au Conseil d'acquérir ce terrain selon les montants fixés ci-dessus.

Les Elus à l'unanimité :

- souhaitent acquérir ce terrain au prix de 5 500 € auxquels s'ajouteront tous les frais.
- autorisent le Maire à signer tout document s'y rattachant.

4 PLU – Plan d'Aménagement et de Développement Durable

M. le Maire laisse la parole à M. Jean-Paul MORGEN, rapporteur de la commission PLU, pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable proposé lors de la dernière réunion avec le cabinet d'études TOPOS.

L'objet de la présentation par diaporama est une première version du PADD en fonction de la volonté exprimée par les habitants et les élus aux travers des différents questionnaires.

M.MORGEN rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui dépasse le champ

couvert par les anciens Plan d'Occupation des Sols (POS) puisqu'il comporte, outre un rapport de présentation et un règlement d'urbanisme, un Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD). A travers ce document doit s'exprimer le projet de développement de DENNEY pour les années à venir en matière d'habitat, d'économie, d'équipements, de déplacements...

Les 4 objectifs déterminés du PADD sont les suivants :

- Opter pour un développement démographique et urbain raisonné, similaire aux dernières années.
- Améliorer les déplacements intra urbain et encourager le développement des modes doux.
- Encourager le maintien et la création de services et équipements, répondant aux besoins communaux voir intercommunaux.
- Assurer la préservation du patrimoine naturel et urbain, ainsi que la pérennité de l'activité agricole.

Le rôle du PADD est de décrire le village pour « demain » à travers les grandes orientations.

Il est rappelé que le détail des documents diagnostic et PADD sont consultables en mairie aux heures d'ouverture.

5 Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- qu'une nouvelle association est créée au sein du village, dénommée TEXAS DANCER'S DENNEY, dont le but est l'apprentissage de la danse country, son Président est M. GIRARD Gabriel. M. le Maire précise que le même créneau horaire actuel est maintenu à la demande du Président de l'Association.
- TVA/Ventes de terrains :courrier reçu en date du 19/05/2010 du notaire informant d' une nouvelle loi de finance de mars 2010, qui impose au vendeur de s'acquitter d'une TVA à hauteur de 19,6 % sur le prix de vente de tous terrains vendus après mars 2010. La TVA acquittée sur les factures pour les travaux de viabilisation concernant les terrains pourra être déduite. La commune de Denney serait concernée par cette nouvelle loi pour la vente des 2 terrains situés aux Roseaux. M. le Maire précise qu'il n'a pas la même interprétation des textes que le Notaire et de ce fait il y a désaccord.
- Lotissement TERRARFOR : les travaux n'étant pas achevés, le lotisseur demande une prorogation pour son permis de lotir pour deux ans.
- Travaux d'entretien pour le ruisseau « La Mèche » afin de favoriser son écoulement au niveau du lotissement des Terrières, une demande d'une participation financière est en cours au Syndicat de l'Autruche.
- Information sur les achats : une remorque d'occasion vient d'être achetée pour 700 € et les 2 ordinateurs pour le secrétariat seront remplacés prochainement.

La séance est levée à 22 h 15 mn

M. le maire laisse la parole aux personnes présentes dans la salle

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations

Ce registre peut être consulté en mairie